



Rejoindre une coopérative de formateurs pour

- ▶ Faire vivre les **valeurs de l'économie sociale et solidaire** dans son travail et au sein du collectif
- ▶ Dynamiser et **développer son activité** (*nouvelles opportunités, accompagnement dans sa démarche commerciale, moyens logistiques et de communication,...*)
- ▶ Bénéficier de la démarche **Qualité** et de l'enregistrement préfectoral de la coopérative, ainsi que de l'assurance Responsabilité Civile Professionnelle
- ▶ Développer sa notoriété et **promouvoir ses formations** (*présence sur le site internet et dans le catalogue de formations de Coopallia, actions commerciales et événementielles de la coopérative,...*)
- ▶ Développer ses **compétences et son réseau** professionnel
- ▶ Bénéficier d'une **mutualisation de moyens** (*gestion financière, support administratif et pédagogique, matériel, logistique*)
- ▶ Participer ensemble à des **réponses à appels d'offres** (*complémentarité de compétences, référencement auprès des OPCA, veille informationnelle et juridique, assistance et suivi administratifs*)

...et bien **plus** encore !



Professionnels du conseil et de la formation,

venez découvrir notre jeune coopérative réunissant des formateurs et des consultants indépendants de tous secteurs, qui partagent les mêmes valeurs coopératives et entrepreneuriales.

Pour échanger sur votre situation ou simplement obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter !

Nous contacter



COOPALLIA
Hôtel des Entreprises
Le MELTEM
Zone ECOPARCTour B
Rue Wangari Maathai
57140 NORROY LE VENEUR



contact@coopallia.fr



+33 (0)9 71 04 23 98



www.coopallia.fr

COOPALLIA est une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) constituée en SAS à capital variable.

Siret: 830 119 251 00015 - APE: 8559 A
N° déclaration d'activité: 44 57 0374457

Membre de l'Union Régionale des Scop
Grand Est.



coopallia
Intégrateur de compétences

“ Rejoignez
notre réseau de
formateurs coopérateurs
du Grand Est

Pour répondre aux nouvelles exigences en matière de qualité de la formation professionnelle continue (*voir ci-contre*) et à la dynamique qu'elles induisent, nous sommes un petit nombre de formateurs à avoir choisi de nous regrouper dans un collectif de coopérateurs d'expériences complémentaires, et d'évoluer au sein d'une entreprise partagée.

Forts de nos expériences individuelles et de la maîtrise de nos métiers, nous partageons l'idée que l'engagement du groupe, la mutualisation de nombreux services et un hébergement juridique commun, servent nos intérêts et facilitent la communication et le développement entrepreneurial.

Le choix d'une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) constitue une adhésion à des valeurs fondamentales telles que la co-construction, la démocratie et la transparence, la solidarité et le partage, le développement durable, une démarche éthique, dans une dynamique de réseau.

Acteurs d'un même bassin d'emploi, notre projet relève d'une vision moderne et prospective de la formation : un esprit coopératif, une volonté de partage et de transmission intergénérationnelle, et un accès à la formation facilité par le développement de la formation à distance.

Une Offre de formation évolutive et coopérative

COOPALLIA propose une nouvelle offre de formation, évolutive et collaborative, en direction des collectivités, des entreprises, des individuels (salariés ou non).

Notre démarche d'offre de formation se construit avec nos clients et nos partenaires sur les expertises recherchées, et se décline en **4 modes d'intervention** :

CATALOGUE DE FORMATION

construites, expérimentées et référencées
> entreprises, OPCA

RÉPONSES À DES APPELS D'OFFRES

conventionnement avec l'Etat, les collectivités,...

adaptées aux mutations du travail et de la société
> économie sociale et développement durable

FORMATIONS ET ANIMATIONS

d'évolution professionnelle et personnelle
> individus (salariés ou non), groupes

RÉPONSES PERSONNALISÉES

COOPALLIA répond également aux besoins des formateurs en proposant une formation de formateurs, un atelier mensuel, le FORMALAB, ainsi qu'un accompagnement et un soutien à la formation continue de ses membres.

Répondre aux nouvelles exigences légales

Le renforcement de la loi du 5 mars 2014 demande aux financeurs (Etat, régions, Pôle Emploi, Agefiph, OPCA et Opacif) de s'assurer, à compter du 1er janvier 2017, de la capacité des prestataires de formations qu'ils financent à dispenser une **formation de qualité**.

> Les critères définis visent à améliorer la lisibilité de l'offre de formation, inciter les prestataires de formation à donner davantage d'informations utiles aux financeurs et aux bénéficiaires, notamment sur le suivi des résultats de l'action de formation, et l'adaptabilité de l'offre de formation aux besoins du public à former.

COOPALLIA se donne les moyens de valoriser ses compétences au travers d'une démarche de qualité pérenne. Engagé dans un processus de certification QUALITÉ et inscrit dans DataDock, notre organisme en fait bénéficier chacun de ses membres, qu'ils soient entrepreneurs formateurs de diverses CAE, SCIC, SCOP, associations, acteurs publics et privés, ou formateurs indépendants externes.

